

Chapitre III

LES COOPÉRATIVES DE PÊCHEURS EN GASPÉSIE ET L'EXEMPLE DE
CARLETON

[Mycours.com](https://www.mycours.com)

Ce chapitre fera état du développement de la coopération dans le secteur de la pêche en Gaspésie. Celui-ci se produit en deux phases. La première se solde par un échec. Lors de la seconde, nous verrons comment les promoteurs, c'est-à-dire le clergé et le gouvernement auront à voir avec la réussite de la coopération dans le domaine de la pêche. Pour clore ces pages, il sera question du cas choisi pour cette étude, la Coopérative de Pêcheurs de Carleton.

Les premiers pas

La coopération chez les pêcheurs gaspésiens s'implante en deux phases. La première débute dans la décennie 1910 et va jusqu'au début des années 1920. Il s'agit d'un mouvement improvisé qui souffrira des effets négatifs de la crise économique de 1929.

Les premières coopératives de pêcheurs vont tracer le chemin pour celles qui suivront plus tard. On compte parmi les plus innovatrices, les coopératives de Cap-des-Rosiers et de L'Échouerie à l'été 1923²⁴. Suivent, à l'automne de la même année, celles de Carleton, de Cap-aux-Os, d'Anse-aux-Gascons et de Newport (carte 2). Par la suite, et ce jusqu'en 1926, s'ajoutent à cette liste environ une dizaine d'autres coopératives de pêcheurs dans la péninsule gaspésienne ainsi que deux dernières avant la crise de 1929²⁵. Toutes ensemble, ces coopératives regroupent alors plus de 400 pêcheurs gaspésiens²⁶. Pour un mouvement qui débute, il s'agit tout de même environ du tiers de tous les pêcheurs de la région. Cependant, cette première vague de coopération a des défauts de charpente qui vont mener

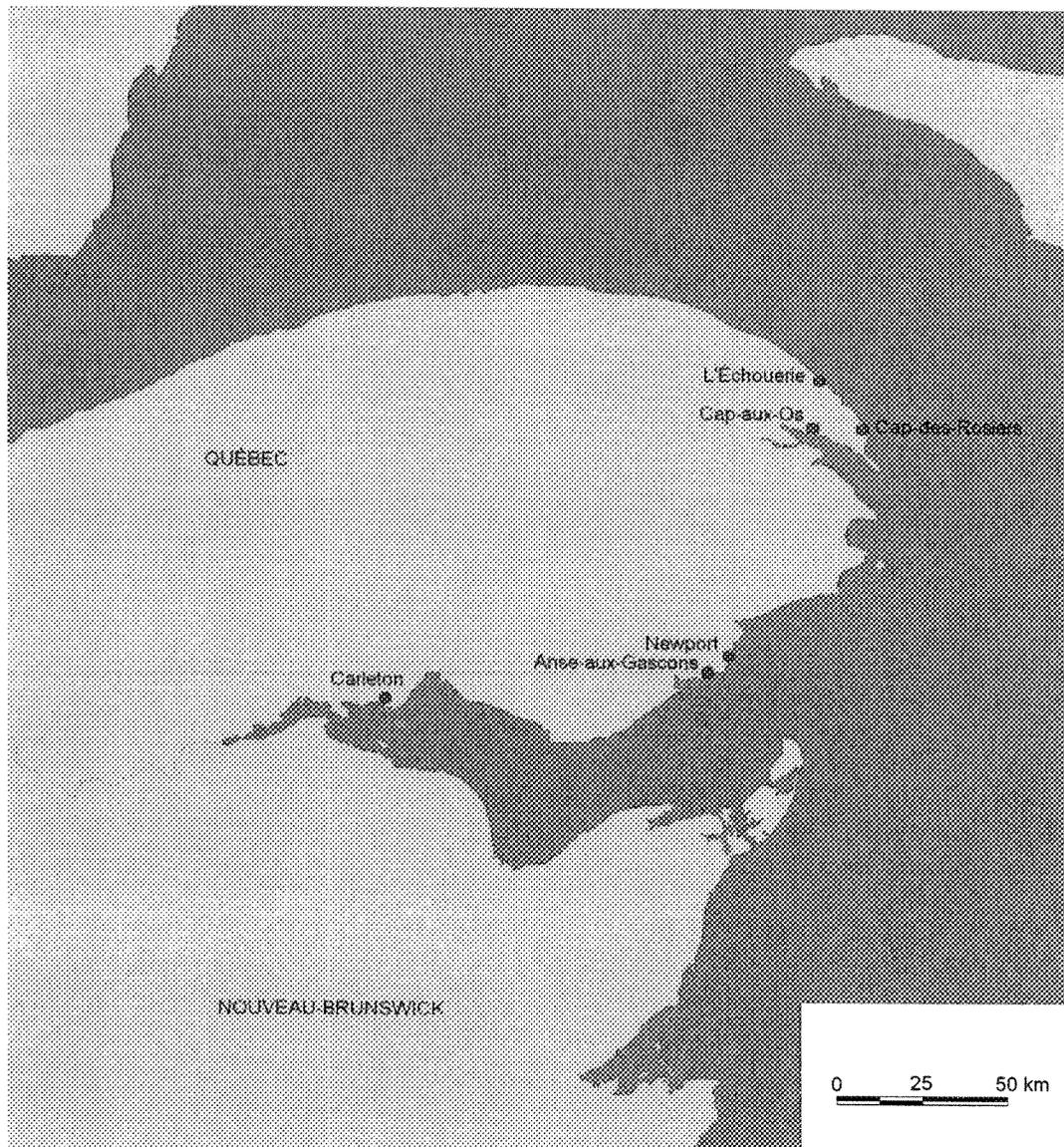
²⁴ Maryvonne Crevel, «Comment naquirent et moururent les premières coopératives de pêcheurs en Gaspésie». *Revue d'histoire de la Gaspésie*, vol. 7, no 3-4, juil.-déc. 1969, p. 145.

²⁵ *Ibid.* p. 145.

²⁶ Paul Larocque, *Pêche et coopération au Québec*, Montréal, Éditions du Jour, 1978, p. 47.

le mouvement à l'échec. En effet, la Coopérative de Pêcheurs de Carleton est la seule qui survivra à la crise de la fin des années 1920. Toutes les autres coopératives de pêcheurs apparues lors de la première phase du mouvement en Gaspésie vont connaître l'échec et s'éteindre.

Carte 2 : Répartition des premières coopératives de pêcheurs en Gaspésie



Parmi les facteurs expliquant cet échec, on constate tout d'abord un manque de capitaux, aussi bien locaux qu'externes, à investir dans les coopératives. Cette insuffisance de capitaux provient du fait que les membres sont des gens peu fortunés. La situation économique de la plupart des habitants de la Gaspésie est précaire et ils n'ont pas assez confiance en cette nouvelle solution qu'est la coopération pour y investir le peu qu'ils ont. Les coopératives doivent faire leurs preuves. Par ailleurs, l'investissement pourrait venir aussi de l'extérieur, mais ce n'est pas le cas. On remarque un désintéressement de la part des gouvernements par rapport aux coopératives de pêcheurs naissantes²⁷. La Gaspésie ne peut pas compter sur les subventions gouvernementales pour maintenir les coopératives de pêcheurs.

Un autre défaut concerne tout ce qui a trait à l'organisation. En fait, cela englobe la production, la mise en vente et le manque de soin dans la préparation et la classification. S'occuper de ce travail est nouveau pour les pêcheurs. Avant, ils n'avaient qu'à livrer leur poisson aux compagnies et celles-ci faisaient le reste. En établissant des coopératives, les pêcheurs doivent s'acquitter eux-mêmes de toutes ces tâches. Dans les débuts, comme personne ne sait comment s'y prendre pour faire fonctionner une coopérative, tout le domaine administratif et organisationnel manque de coordination. Ce n'est évidemment pas le métier de pêcheur qui cloche, mais bien le rôle d'organisateur ainsi que d'administrateur. La solution peut se trouver dans la simplification de ces deux fonctions. Par exemple, une spécialisation peut s'imposer afin de diminuer considérablement les complications reliées à ce nouvel apprentissage qu'est celui de l'administration coopérative. On pourrait ne

²⁷ Maryvonne Crevel, *op.cit*, p. 149.

s'occuper que d'une seule espèce de poisson afin de privilégier un domaine particulier de la pêche, et surtout simplifier la gestion.

La troisième faille est l'absence d'affiliation des coopératives locales à une centrale. Les coopératives sont livrées à elles-mêmes. N'ayant aucune relation permanente entre elles, les coopératives ne peuvent pas marier leurs forces individuelles qui restent, bien malgré elles, minimales. Le manque d'unité entre les coopératives de pêcheurs n'aide en rien au mouvement pendant cette première phase. La solution se concrétisera lors de la deuxième vague du mouvement coopératif chez les pêcheurs avec la création de Pêcheurs Unis de Québec. Nous y reviendrons.

Le dernier défaut de charpente de cette première phase coopérative est, selon certains auteurs, comme par exemple Maryvonne Crevel, le manque d'esprit de coopération. Ce dernier manquerait à la réussite de la création et surtout, de la continuité des coopératives de pêcheurs en Gaspésie. M. Crevel soutient ainsi qu'il s'agit sûrement de l'aspect le plus marquant de l'échec des coopératives de la première vague²⁸. Les pêcheurs ne se concertent pas assez. On ne discute pas suffisamment au sujet de la coopération, probablement parce qu'on ne connaît pas beaucoup le sujet ou que l'intérêt n'est pas encore assez grand. Selon Crevel, malgré l'échec de la première vague, on remarque une naissance de l'esprit de coopération qui ouvrira plus tard la voie à la deuxième phase coopérative.

²⁸ Maryvonne Crevel, *op.cit.*, pp. 148-149. Elle s'appuie sur l'opinion de Monseigneur François-Xavier Ross en ce qui a trait au manque d'esprit de coopération chez les pêcheurs gaspésiens.

Les promoteurs

Le second mouvement fait son apparition vers la fin des années 1930 pour se poursuivre jusqu'en 1945. Né en période de prospérité, il a bénéficié des encouragements du clergé, des subventions gouvernementales et de l'aide du Service Social-Économique (SSE) de l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière²⁹, ce qui a permis de faire de la coopération chez les pêcheurs gaspésiens, une réussite.

Des premières décennies du XX^e siècle jusqu'à la fin de cette deuxième phase du mouvement, la coopération en Gaspésie point aussi dans des domaines de l'activité économique autres que la pêche. Par exemple, on la voit se développer dans les secteurs agricole et forestier³⁰. Les coopératives agricoles et forestières sont parfois en lien étroit entre elles ou de connivence avec celles des pêcheurs. D'autres fois, elles sont pratiquement les mêmes, regroupant ainsi, par exemple, pêcheurs et agriculteurs. On voit aussi la coopération se manifester dans le domaine de l'épargne et de la consommation par l'apparition des caisses populaires³¹.

Promoteur majeur de la coopération en Gaspésie lors de la seconde phase du mouvement comme ce fut le cas pour la première, le clergé agit à deux niveaux. Il encourage d'abord le lancement des coopératives et, par la suite, il les encadre et s'intéresse à leur gestion. L'instigateur numéro un de cette entreprise est Monseigneur

²⁹ Paul Larocque, *op. cit.*, p. 113. Créé en 1938, le Service Social-Économique de l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière est un département d'éducation coopérative et d'incitation à la coopération.

³⁰ Georges Lafontaine, *Le coopératisme et l'organisation économique de la Gaspésie*, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, 1941, p. 87.

³¹ Pierre Poulin, *Histoire du mouvement Desjardins, Tome I-Desjardins et la naissance des caisses populaires 1900-1920*, Montréal, Québec/Amérique, 1990, p.156.

François-Xavier Ross, évêque de Gaspé. L'exemple d'implication le plus marquant de Monseigneur Ross à ce niveau est l'idée de l'École Supérieure des Pêcheries³². Celle-ci permet aux pêcheurs ou aux apprentis pêcheurs d'apprendre le métier de façon à moderniser leurs techniques, autant en ce qui a trait à la pêche qu'à sa gestion, tout cela en lien avec la coopération. C'est ainsi que, dès les débuts, Monseigneur Ross prend le mouvement en main. Les curés de la Gaspésie vont pratiquement tous suivre son exemple en encourageant la coopération.

Quant à l'encadrement et à la gestion des coopératives de pêcheurs, le clergé intervient par deux actions, en l'occurrence l'organisation de cercles d'étude au niveau local et l'unification des coopératives de pêcheurs. L'organisation de cercles d'étude, rencontres supervisées par des chefs locaux où l'on discute de la coopération³³, vise à pratiquer les esprits au mouvement coopératif³⁴. Afin d'achever ce conditionnement, un membre du clergé va même agir au sein de coopératives de pêcheurs. Celui-ci s'implique plus souvent qu'à son tour dans l'organisation coopérative de sa paroisse. Il peut occuper des postes, comme par exemple, celui d'aumônier ou d'aviseur moral³⁵. Le clergé ira même jusqu'à promouvoir la coopération parmi toute la population d'une paroisse ou parfois, de plusieurs.

Par ailleurs, les coopératives de pêcheurs de la Gaspésie reçoivent aussi l'aide des gouvernements. L'État encourage l'organisation coopérative de concert avec le clergé. Le

³² Créée en 1938, presque en même temps que le Service Social-Économique, elle est annexée à l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

³³ Nous allons y revenir.

³⁴ Pêcheurs Unis de Québec, *Les coopératives de pêcheurs du Québec*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1959, p. 15.

³⁵ *Ibid.* p. 42.

gouvernement provincial en particulier est actif en faveur de la coopération lors de la deuxième vague. Après la récession économique de 1921, à l'instar du gouvernement fédéral, un service provincial responsable des pêcheries maritimes est créé l'année suivante³⁶. L'organisation coopérative est régie par une nouvelle loi qui aura des effets à long terme lors de la deuxième phase du mouvement en Gaspésie : *Loi pour aider au développement des pêcheries dans cette province*³⁷. Cette loi a pour but de pourvoir entre autres, à l'organisation des coopératives de pêcheurs.

On voit les résultats de cette loi de façon concrète dans le quotidien des membres coopérateurs et dans le fonctionnement coopératif : suppression des intermédiaires, rémunération plus appropriée, amélioration du service et de la qualité des produits, augmentation de la production, extension du marché, amélioration du transport, apparition d'entrepôts adéquats et variation des produits. D'autres résultats se font aussi sentir, mais ils sont plus subtils, se retrouvant au plan social. Avec l'aide gouvernementale, on remarque une expansion rapide de l'éducation de la population à la coopération. L'apprentissage des principes de la coopération se développe.

L'aide apportée aux pêcheurs de la Gaspésie à ce moment provient aussi du Service Social-Économique³⁸. Son objectif premier est d'aider à la relance du mouvement lors de la deuxième vague de coopération chez les pêcheurs de la Gaspésie en assurant une éducation coopérative³⁹. Le SSE est résolu et très actif dans le domaine.

³⁶ Pêcheurs Unis de Québec, *op. cit.*, p. 12.

³⁷ « Loi pour aider au développement des pêcheries dans cette province », sanctionnée le 29 décembre 1922, *Statuts de la province de Québec*, Chap. 36, p. 313.

³⁸ Pêcheurs Unis de Québec, *op. cit.*, p. 95.

³⁹ *Ibid.* pp. 57-58.

Le SSE entend d'abord former des chefs locaux. Puisqu'il est très important de pouvoir retrouver des spécialistes dans le domaine coopératif, ceux-ci sont formés à l'École Supérieure des pêcheries. Le SSE y assure l'enseignement et y fait la propagation de la doctrine coopérative. Ensuite, les chefs locaux, après leur formation, doivent organiser des cercles d'étude. C'est par l'éducation populaire qu'on veut faire des pêcheurs de bons coopérateurs : « Par le biais de l'éducation, on veut que le pêcheur-sociétaire prenne en mains ses responsabilités »⁴⁰.

L'unité du mouvement : Pêcheurs Unis de Québec

Comme on le sait, les coopératives de pêcheurs de la Gaspésie agissent dans un premier temps individuellement, de façon séparée. Afin de renforcer le mouvement, il devient vite évident qu'il faut créer une sorte d'unité entre elles.

L'unification des coopératives de pêcheurs passe par la création de Pêcheurs Unis de Québec⁴¹, à l'instigation du SSE :

Enfin, pour raffermir l'unité du mouvement, il [le SSE] s'est hâté de regrouper en une fédération les trois premières coopératives, celles de Carleton (qui n'avait pas connu d'éclipse), de Rivière-au-Renard et de l'Anse-aux-Gascons. Ainsi fut fondé Pêcheurs Unis de Québec en avril 1939, après la passation d'une loi spéciale à Québec qui incorporait l'organisation sous l'égide de la loi des syndicats coopératifs de la province de Québec⁴².

⁴⁰ Paul Larocque, *op.cit*, p. 126.

⁴¹ Association ou regroupement des coopératives de pêcheurs du Québec agissant comme une centrale.

⁴² Paul Larocque, *op.cit*, p. 74.

Comme mentionné précédemment, Pêcheurs Unis de Québec, apparu en 1939, agit au sein des coopératives de pêcheurs de la province comme une centrale. On l'appelle aussi la Fédérée. Pêcheurs Unis doit son existence au regroupement en fédération des coopératives de pêcheurs du Québec⁴³. La Fédérée agit de la même façon qu'une coopérative mais ce, à un deuxième degré organisationnel. On assiste à l'instauration d'un véritable réseau au sein des régions côtières du Québec.

Les buts de la Fédérée sont simples. On tient d'abord et avant tout à supprimer des intermédiaires entre les coopératives et les consommateurs. De ce fait, on veut mettre sur le marché la production des pêcheurs par un seul canal et surtout, ouvrir le marché montréalais aux produits de la mer. Cette centrale cherche aussi à assurer aux pêcheurs une meilleure rémunération. Pour ce qui est du produit en tant que tel, on cherche à en améliorer la distribution ainsi qu'à en assurer une meilleure qualité. La Fédérée pense aussi aux consommateurs puisque son dernier objectif est de leur assurer un bon service⁴⁴.

Un exemple de coopération, la Coopérative de Pêcheurs de Carleton

La Coopérative de Pêcheurs de Carleton est apparue le dimanche 30 septembre 1923 à Carleton sous le nom de Société Coopérative de Pêcheurs de Carleton⁴⁵. De la fondation jusqu'au début des années 1930, la Coopérative de Pêcheurs de Carleton voit son histoire marquée par trois événements majeurs : la construction de la conserverie, celle de

⁴³ Le plus grand nombre se trouve en Gaspésie, mais on en retrouve aussi dans le Bas-Saint-Laurent ainsi que sur la Côte-Nord.

⁴⁴ Paul-Émile Bujold, *op.cit*, p. 18.

⁴⁵ Le nom se modifiera avec le temps pour Coopérative de Pêcheurs de Carleton. C'est ce dernier que nous utiliserons ici.

l'entrepôt frigorifique que l'on appellera plus communément le frigidaire, et la menace de la faillite.

Commençons par la petite histoire de la conserverie. En plus de l'objectif de mettre en conserve le saumon, plusieurs propositions dès la première assemblée générale viennent appuyer la suggestion de construire une fabrique de conserves pour d'autres produits⁴⁶. Ainsi, on pense à mettre en conserve des légumes pour empêcher la détérioration du matériel, qui ne fonctionnera qu'un temps de l'année si on ne met « en canne » que du saumon. De plus, il faut penser à aider les membres qui sont souvent pêcheurs et cultivateurs à la fois. Finalement, on met en conserve, lorsque la conserverie est sur pied, des fèves en gousse. Cela permet à la conserverie de s'entretenir d'abord, de diversifier ses activités et d'aider les agriculteurs de la localité⁴⁷. Ainsi, la coopérative de pêcheurs apporte de l'aide non seulement à ceux qui exercent ce métier, mais également à ceux qui travaillent la terre.

Carleton choisit donc de mettre en conserve son saumon. Il faut mentionner que le secteur de la Baie des Chaleurs et en particulier celui de Carleton sont axés sur la ressource saumonée qui est une espèce de luxe⁴⁸. Ce secteur est parsemé de rivières à saumon comme par exemple, la Matapédia, la Nouvelle, la Restigouche (carte 3). Les pêcheurs de Carleton, en s'inspirant des techniques des pêcheurs néo-brunswickois, ont développé une façon de

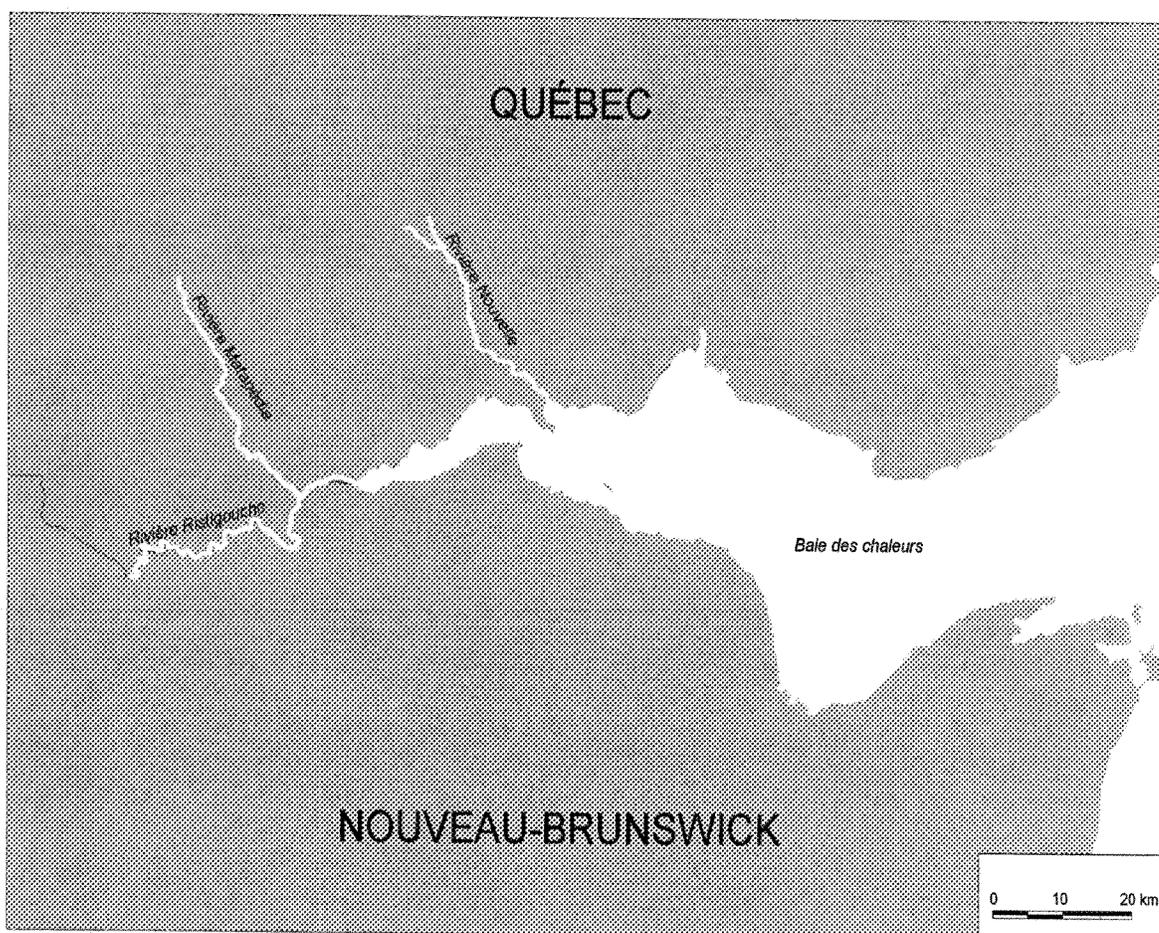
⁴⁶ *Procès-verbaux*, tome I (30sept. 1923-15 fév. 1938), Fonds d'archives de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton, p. 4.

⁴⁷ À ce sujet, nous avons constaté que dans la liste des fondateurs, certains se présentent comme étant des pêcheurs de homard ou d'éperlan. C'est dire que bien avant les décennies 1940 et 1950, qualifiées comme celles de la diversité des ressources de la coopérative, le saumon n'était peut-être pas l'unique prise des membres.

⁴⁸ Pêcheurs Unis de Québec, *op.cit*, p. 6.

pêcher le saumon qui leur est devenue propre. Abandonnant les rets⁴⁹, ils ont adopté et modifié avec les années une méthode plus efficace pour augmenter leur rendement. À partir de là, on va utiliser ce que l'on appelle la *pêche* pour empêcher le saumon de se meurtrir⁵⁰. De cette façon, il garde la couleur de sa peau intacte et est plus attrayant pour le consommateur.

Carte 3 : Principales rivières à saumon exploitées dans les années 1920



⁴⁹ Pêcheurs Unis de Québec, *op.cit*, p.8.

⁵⁰ Paul-Émile Bujold, *op.cit*, pp. 22-24. Technique faisant en sorte que le saumon se retrouve face à un filet géant en forme d'entonnoir se rétrécissant au large. Puisque son instinct le pousse justement dans cette direction, les pêcheurs attendent le saumon à cette extrémité pour le capturer.

Pour la mise en conserves, la coopérative devra construire une conserverie, ce qui sera fait en 1924⁵¹, et se munir d'une glacière (entrepôt frigorifique construit en 1932). Cet investissement, quoique rentable à long terme, nécessite des capitaux très élevés pour les pêcheurs déjà appauvris par la situation des dernières décennies⁵². Quinze membres signent des billets provisoires pour terminer le paiement des infrastructures de la future fabrique de conserve⁵³. C'est là qu'entre en ligne de compte la Caisse populaire de Maria⁵⁴. Cela sera d'ailleurs le principal facteur ayant permis la survie de la coopérative pendant cette mauvaise passe. En réalité, les directeurs de la coopérative ont consenti à donner en garantie tous leurs biens personnels afin d'emprunter l'argent dont ils avaient besoin pour maintenir en vie la coopérative pendant ces dures années. Comme l'ont signalé les auteurs qui ont abordé le sujet, les autres coopératives gaspésiennes, en comparaison avec celle de Carleton, voyaient leurs membres très réticents devant des investissements dont ils n'avaient pas les moyens. Par ailleurs, les pêcheurs de saumon ont tout de même bénéficié d'un avantage pendant cette période. En effet, le prix de la ressource saumonée est resté stable tout au long de la décennie 1930, malgré la Crise.

Si la coopérative survit, il n'en va pas de même de sa conserverie. Malgré les idées proposées avant sa construction, on n'arrive pas à faire fonctionner la conserverie plus de

⁵¹ *Procès-verbaux*, tome I, *op.cit*, p. 7.

⁵² Comme cela fut mentionné dans les premières pages de ce mémoire, certaines compagnies exercent un joug incessant sur les pêcheurs de la péninsule gaspésienne. Elles vendent aux Gaspésiens tout ce dont ils ont besoin non seulement pour pêcher, mais aussi pour vivre en échange du produit de leurs pêches qu'ils soutirent à des prix pratiquement dérisoires. Le contrôle sur les Gaspésiens s'étend alors à bien des aspects de la vie.

⁵³ *Procès-verbaux*, tome I, *op.cit*, p. 7.

⁵⁴ Maria est la paroisse voisine située à l'est de Carleton.

six mois par année. C'est ainsi que ses activités ont été discontinuées en 1929⁵⁵. La fabrique de conserve ferme définitivement ses portes en 1932⁵⁶. Elle n'aura fonctionné que quatre ans.

Les membres de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton doivent trouver une solution de rechange à la conserverie. Sans elle, l'importance de la congélation à l'aide d'un entrepôt frigorifique se fait sentir afin de conserver le poisson. Le bâtiment, que l'on appellera le frigidaire, est construit en 1932⁵⁷. Il est alors financé par Eugène Morin, le secrétaire-gérant de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton. Celui-ci finance 25 % de la construction. Pour ce qui est du 75 % restant, c'est le gouvernement provincial qui en assume la responsabilité⁵⁸. Ce dernier s'engage à payer le chauffage et le salaire du mécanicien pour une période de cinq ans⁵⁹. La coopérative doit absolument accepter cette aide : elle ne peut absorber elle-même les coûts de cette construction à cause de la perte de la conserverie. En plus d'Eugène Morin, quelques actionnaires de la coopérative donnent une souscription spéciale pour rendre à terme la construction de la glacière.

Le frigidaire devient rapidement un outil des plus intéressants pour la conservation du poisson, ainsi que parfois d'autres aliments. En 1937, l'aide du gouvernement provincial cesse⁶⁰. Eugène Morin est alors conscient du prix trop élevé que la bâtisse lui coûte pour son fonctionnement. Étant donné que pêcheurs et cultivateurs l'utilisent, des pressions forcent le gouvernement à racheter l'entrepôt frigorifique. C'est alors qu'Arthur Bernard,

⁵⁵ Pierre Provost, *op.cit*, p. 30.

⁵⁶ *Procès-verbaux*, tome I, *op.cit*, p. 115. De façon indirecte mais formelle dans Pierre Provost, *op.cit*, p. 30.

⁵⁷ Pierre Provost, *op.cit*, p. 35.

⁵⁸ *Procès-verbaux*, tome I, *op.cit*, p. 113.

⁵⁹ Pierre Provost, *op.cit*, p. 35.

⁶⁰ *Ibid.* p. 35.

un des membres fondateurs, rachète le frigidaire du gouvernement fédéral, pour ensuite le louer à la coopérative⁶¹.

Ayant franchi les années de crise, la coopérative de Carleton profita de l'aide de la Fédérée. Cette contribution montre comment et à quels niveaux la fédération de Pêcheurs Unis pouvait interagir avec les coopératives gaspésiennes. En effet, pendant les premières années d'activité de la Fédérée, la coopérative de Carleton bénéficia de son entremise au niveau des ventes sur le marché canadien. Il est certain que cela favorisa sa réussite : « Durant les premières années qui suivirent sa fondation, la coopérative de Carleton a écoulé son saumon sur le marché canadien surtout et par l'entremise de la Coopérative Fédérée de Québec »⁶². Avec les années, la Coopérative de Pêcheurs de Carleton est devenue presque indépendante de la Fédérée dans l'ensemble de ses activités. Sa situation stable lui a permis d'obtenir un statut particulier en tant que coopérative : « Les pêcheurs de saumon de cette coopérative, ayant leurs propres marchés et leurs prix stables, obtiennent en 1942 un statut particulier dans l'organisation de Pêcheurs-Unis tout en y restant affiliés ».⁶³

Le dessin d'une faillite

Les années 1940 et 1950 furent marquées par l'expansion géographique de la coopérative. C'est aussi au même moment que la coopérative tente une diversification des ressources exploitées en acceptant des membres qui pêchent une autre espèce que le

⁶¹ Il est alors maire de Carleton Canton.

⁶² Paul-Émile Bujold, *op.cit*, p. 13.

⁶³ Jules Bélanger, Marc Desjardins et Yves Frenette, *op.cit*, p. 643.

saumon. Cependant, les dernières décennies de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton, des années 1960 jusqu'à la faillite en 1989, sont jalonnées de plusieurs événements qui entraîneront à plus ou moins long terme, la perte de la coopérative.

Tout d'abord, il faut mentionner que dans les années 1960, la pêche commerciale du saumon se porte mal. En effet, l'espèce tant convoitée commence à se raréfier. À cela s'ajoute qu'au cours de la même décennie, le gouvernement canadien reconnaît aux Amérindiens, en vertu de leurs droits ancestraux, le droit de pêcher le saumon à l'année⁶⁴. Cependant, c'est en 1971 qu'est adoptée la mesure qui, à long terme, provoquera la faillite de la coopérative⁶⁵. Un ban sur la pêche au saumon est imposé entraînant l'interdiction de la pêche commerciale de ce poisson. Il faut rappeler qu'on pêchait déjà beaucoup moins le saumon puisqu'il était de plus en plus rare depuis plusieurs années déjà. La coopérative va même jusqu'à acheter du poisson à des pêcheurs qui ne sont pas membres pour essayer de compenser ce manque, en plus de privilégier d'autres espèces de poisson. La coopérative agit de cette façon afin d'acheminer vers ses locaux assez de produits de la mer pour le bon fonctionnement des équipements et des bâtiments ainsi que pour des raisons de rentabilité.

Après la fermeture de la pêche commerciale du saumon, les activités de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton se sont diversifiées. Pour ce qui est des pêcheurs de saumon, ils se recyclent, pour la plupart, en pêcheurs d'éperlan et de hareng. C'est durant cette période sombre qu'on se tourne aussi vers la pêche à la morue. Cela avait déjà commencé dans les années 1960 lorsque le saumon a commencé à manquer. De plus, la coopérative élargit son

⁶⁴ Pierre Provost, *op.cit*, p. 107.

⁶⁵ *Procès-verbaux*, tome IV (3 mars 1961-20 nov.1981), Fonds d'archives de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton, p. 293.

territoire jusqu'à Pasbébiac et Saint-Godefroy et s'occupe même de quelques pêcheurs de turbot de Sainte-Anne-des-Monts dans les années 1970⁶⁶. Voici comment P. Provost explique cette situation :

Lors du ban de la pêche commerciale du saumon, la coopérative n'avait plus que des pêcheurs-sociétaires, qui ne pêchaient plus. Exception faite des pêcheurs d'éperlan. Elle écoulait bon nombre de quantités de poissons qu'elle achetait aux pêcheurs de la région. Ces derniers n'étaient pas sociétaires⁶⁷.

Même si le gouvernement construit vers la fin des années 1970 une nouvelle usine pour la transformation de la morue, le poisson se fait tellement rare que la Coopérative de Pêcheurs de Carleton n'est plus rentable. En 1975, le gouvernement fédéral vend à la coopérative le frigidaire qui est acheté au prix de la valeur du terrain, c'est-à-dire 8 000 \$ plus 1 \$ pour la bâtisse⁶⁸. En 1975-76, la coopérative achète la poissonnerie située en face de ses locaux et qui appartenait alors à un particulier.

Ces investissements représentent le dernier effort de guerre et nuiront plus qu'autre chose. La Coopérative de Pêcheurs de Carleton fait faillite en 1989. Suite à cela, les propriétés suivantes sont vendues à Guy Aubut⁶⁹ : le frigidaire, la nouvelle usine, la petite usine, la poissonnerie qui avait été nouvellement achetée, la machine à glace et les camions.

Ainsi donc, la coopérative a vécu de 1923 à 1989. Durant cette période, des événements majeurs ont parsemé son histoire. Rappelons la construction de la conserverie

⁶⁶ *Plan de mise en valeur du « frigidaire » de Carleton - Entrepôt frigorifique de la Coopérative des Pêcheurs de Carleton dernière période 1970-1990*, FACPC, p. 1.

⁶⁷ Pierre Provost, *op.cit.*, p. 113.

⁶⁸ *Plan de mise en valeur du « frigidaire » de Carleton - Entrepôt frigorifique de la Coopérative des Pêcheurs de Carleton dernière période 1970-1990*, *op.cit.*, p. 3.

⁶⁹ Un particulier sur lequel nous ne possédons aucune information.

en 1924 suivie de celle de l'entrepôt frigorifique qui prend sa place en 1932. Par ailleurs, les belles années de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton, c'est-à-dire les décennies 1940 et 1950, sont marquées par l'expansion géographique de ses actions et ce, jusqu'au Nouveau-Brunswick. La fin s'annonce dès les années 1960 avec la rareté de la ressource saumonée. C'est cependant en 1971 qu'est porté le coup de grâce avec le ban sur la pêche au saumon. Après quelques tentatives pour redorer le blason de la coopérative, les pêcheurs se rendent à l'évidence : la Coopérative de Pêcheurs de Carleton ferme définitivement ses portes en 1989.